**Covid-19/Bulletin n°31**

**Jeudi, le 23 Avril 2020**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

COMITE MULTISECTORIEL DE LA RIPOSTE A LA PANDEMIE DU COVID-19 EN RDC (CMR COVID-19)

SECRETARIAT TECHNIQUE

Lutte contre le Coronavirus (COVID-19)

OBJET : SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE COVID-19 à Kinshasa, en Ituri, au Nord et Sud-Kivu et au Kwilu AU 23 AVRIL 2020

Date : Jeudi, le 23 Avril 2020

• Depuis le début de l’épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul est de 394 cas confirmés. Au total, il y a eu 25 décès et 48 personnes guéries ;

• 212 cas suspects en cours d’investigation ;

• 17 nouveaux cas confirmés à Kinshasa;

• 1 nouvelle personne sortie guérie ;

• Aucun nouveau décès parmi les cas confirmés ;

• 174 échantillons testés ;

• 246 patients en bonne évolution.

\*5 Provinces touchées :

• Kinshasa : 382 cas ;

• Nord-Kivu : 5 cas ;

• Sud-Kivu : 4 cas ;

• Ituri : 2 cas ;

• Kwilu : 1 cas.

\*Les zones de santé de Kinshasa non touchés par le Covid-19 :

1. Police

2. Biyela

3. Kimbanseke

4. Kingasani

5. Maluku 1

6. Maluku 2

/!\ Les données présentées dans ce tableau sont susceptibles de changer ultérieurement, après investigations approfondies et après redistribution des cas et décès dans leurs zones de santé respectives.

Actualités

Deuxième convoi des Congolais en provenance de Dubaï en RDC\*

• Près de 180 Congolais en provenance de Dubaï, capitale des Emirats Arabes Unis, sont arrivés ce jeudi 23 avril 2020 en RDC via l’aéroport de Ndjili ;

• Ce deuxième rapatriement a bénéficié des mêmes modalités que celui du 22 avril 2020, notamment le contrôle sanitaire par les équipes de la surveillance aux Points d’entrée et de contrôle, ainsi que l’escorte et sécurisation du site d’hébergement ;

• Toutes ces personnes venues de Dubaï ont été mises en quarantaine pour observance des mesures barrières ;

• Par ailleurs, contrairement aux autres jours, les équipes de terrain de la riposte ont signalé qu’aucune autorité congolaise n’a résisté ce jour au respect des mesures barrières mises en place dans le cadre du confinement de la Gombe et de la prévention contre le Covid-19 en République démocratique du Congo.

Pour rappel, les recommandations du Président de la République démocratique du Congo contre Covid-19\* :

\*Pour l’accès au territoire congolais :

1. Suspension, jusqu’à nouvel ordre, dès le 20 mars 2020, de tous les vols en provenance des pays à risque et des pays de transit. Seuls les avions et les navires cargos et autres moyens de transport frets seront autorisés à accéder au territoire national et leurs personnels soumis aux contrôles ;

2. Report des voyages à destination de la République Démocratique du Congo de tous les passagers résidant dans les pays à risque jusqu’à nouvel ordre ;

3. Imposition à tous les passagers, à leur arrivée aux frontières nationales, de remplir une fiche de renseignements et de se soumettre, sans exception, à l’obligation de lavage des mains et du prélèvement de la température ;

4. Imposition d’une mise en quarantaine de 14 jours maximum à toute personne suspectée à l’issue du test de température, pour un examen approfondi et au besoin d’interner, dans les hôpitaux prévus à cet effet, les personnes qui seront testées positives ;

5. Dotation de tous les postes d’entrée maritime, fluviale, lacustre et terrestre du territoire national du même dispositif de surveillance pour renforcer le contrôle des passagers en provenance de l’étranger ;

6. Soumission systématiquement des personnes en partance de Kinshasa vers les différentes Provinces de la RDC aux mesures de contrôle dans le but d’éviter la propagation de cette pandémie sur le reste de notre pays.

\*Pour les rassemblements des personnes :

1. Interdiction de tous rassemblements, réunions, célébrations, de plus de 20 personnes sur les lieux publics en dehors du domicile familial ;

2. Fermeture des écoles, des universités, des instituts supérieurs officiels et privés sur l’ensemble du territoire national à partir du 19 mars 2020 pour une durée de 4 semaines ;

3. Suspension de tous les cultes pour une période de 4 semaines à compter à patir du 19 mars 2020 ;

4. Suspension des activités sportives dans les stades et autres lieux de regroupement sportif jusqu’à nouvel ordre;

5. Interdiction, jusqu’à nouvel ordre, de l’ouverture des discothèques, bars, cafés, terrasses et restaurants ;

6. Interdiction de l’organisation des deuils dans les salles et les domiciles. Les dépouilles mortelles seront conduites directement de la morgue jusqu’au lieu d’inhumation et en nombre restreint d’accompagnateurs;

7. Prise en charge aux frais du Gouvernement tous les cas testés positifs sur l’ensemble du territoire.

https://mailchi.mp/5798650f0790/covid-19-bulletin-n-31-du-jeudi-23-avril-2020

Pour tous contacts :

- Le Prof. Steve AHUKA MUNDEKE

Expert au Secrétariat technique du Comité multisectoriel de la Riposte Covid-19 en RDC (ST/CMR Covid-19)

- Miphy BUATA ELEKE

Chargée de communication au ST/CMR Covid-19

+243 815183977 buatamiphy@gmail.com